



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Unité de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada**  
**Service national de passation de marchés**  
**635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300**  
**Calgary (AB) T2P 3M3**

REQUEST FOR A STANDING OFFER

DEMANDE D'OFFRE À

COMMANDES

AMENDMENT / MODIFICATION  
 002

Canada, as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency, hereby requests a Standing Offer on behalf on the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parcs Canada**  
**Service national de passation de marchés**  
**635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300**  
**Calgary (AB) T2P 3M3**

<b>Title-Sujet</b> Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-18-0008/A		<b>Date:</b> 18 juin 2018
<b>GETS Reference No. – No de référence de SEAG</b> PW-18-00829355		<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 002
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> <b>21 juin 2018</b>	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> <b>HAR - MDT</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Joanne S. Cuthbert – <a href="mailto:joanne.cuthbert@pc.gc.ca">joanne.cuthbert@pc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-4558		<b>Fax No. – No de FAX:</b> 1-866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur / de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 002 est apportée pour les raisons suivantes :**

- A) reporter la date de clôture de la demande de soumissions;**
- B) MODIFIER L'ANNEXE « G » – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

**A) Report de la date de clôture de la demande de soumissions**

Demande de soumissions : 5P420-18-0008/A  
Titre : Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada.

Ancienne date de clôture : (mardi) 19 juin 2018 à 14 h HAR, maintenant reportée à la date suivante :

**Nouvelle date de clôture : (jeudi) 21 juin 2018 à 14 h HAR.**

**B) MODIFIER L'ANNEXE « G » – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

SUPPRIMER L'ANNEXE « G » – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES EN ENTIER ET LA REMPLACER PAR CE QUI SUIT:

**INSÉRER CE QUI SUIT :**

**ANNEXE « G » – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

L'offrant doit remplir cette annexe et la présenter avec son offre.

Cochez l'un des choix proposés pour chacun des critères ci-dessous et fournissez des détails dans l'offre technique.

<b>1.2. Équipes de lutte contre les feux de végétation</b>	
i. Les membres d'équipe sont âgés d'au moins 18 ans.	<b>Oui ( ) Non ( )</b>
ii. Les membres d'équipe satisfont aux normes médicales et aux normes en matière d'aptitude physique prescrites – ils ont fourni des réponses satisfaisantes au questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique et obtenu un bon résultat au test allégé de transport de sac.	<b>Oui ( ) Non ( )</b>
iii. Tous les membres d'équipe satisfont ou démontrer comment ils vont se rencontrer aux exigences minimales en matière de formation avant de passer une commande subséquente, y compris celles qui concernent le secourisme général et le RCR, le Système de commandement des interventions I-100, le transport de marchandises dangereuses – transport aérien et terrestre – et le SIMDUT, et au moins deux (2) d'entre eux possèdent un permis de conduire valide.	<b>Oui ( ) Non ( )</b>
iv. Les membres d'équipe satisfont aux autres exigences en matière de formation, y compris celles qui concernent la formation de membre d'une équipe d'intervention en milieu sauvage approuvée par Parcs Canada.	<b>Oui ( ) Non ( )</b>

v. Les chefs d'équipe satisfont aux autres exigences en matière de formation, y compris celles qui concernent la formation de chef d'équipe d'intervention en milieu sauvage approuvée par Parcs Canada.	Oui ( ) Non ( )
vi. Les chefs d'équipe satisfont aux exigences minimales en matière d'expérience – ils ont participé pendant au moins deux (2) saisons, en qualité de membre d'équipe, à des efforts de suppression des feux ayant nécessité l'utilisation d'hélicoptères, d'avions-citernes et d'équipement lourd.	Oui ( ) Non ( )
vii. Les chefs d'équipe satisfont aux exigences minimales en matière d'expérience – ils ont dirigé pendant au moins dix (10) jours de feu actif, en qualité de chef d'équipe, des efforts de suppression des feux ayant nécessité l'utilisation d'hélicoptères, d'avions-citernes et d'équipement lourd.	Oui ( ) Non ( )
viii. Les équipes sont composées d'au moins un (1) membre d'équipe ayant réussi des cours d'utilisation d'une scie à chaînes et de secourisme de base en milieu sauvage approuvés par Parcs Canada.	Oui ( ) Non ( )
ix. Les équipes sont composées d'au moins deux (2) membres d'équipe ayant participé à la suppression d'au moins cinq (5) feux ou ayant combattu à la ligne de feu pendant au moins 150 heures en milieu sauvage et possédant de l'expérience en matière de construction de lances à main, d'acheminement d'eau, d'opérations à la scie à chaîne, d'opérations de brûlage ainsi que d'aménagement et de fonctionnement d'un camp de base.	Oui ( ) Non ( )

**Remarque**

Les cours approuvés par Parcs Canada sont ceux qui sont conformes aux normes d'échange interorganisation du Centre interservices des feux de forêt du Canada pour les chefs et les membres d'équipe de type II.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.**